

"REMUE"-MÉNINGES

du Réseau DSU Grand Est



en coopération avec :



soutenu par :



Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

ABATTEMENT de la TFPB (= Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie) VENDREDI 15 ET JEUDI 21 NOVEMBRE 2024 VOUS Y ETIEZ... OU PAS (auquel cas, vous auriez dû !)

Lors de ces deux visio-flash dédiées à l'utilisation de l'abattement de la TFPB, nous avons bénéficié de la présentation d'un bilan triennal (2020-2022) de cette utilisation, ainsi que du témoignage d'expériences locales, présentées à l'aune du renouvellement des conventions ad hoc.

Retrouvez ci-dessous quelques liens pour retrouver le contenu de nos échanges.

MERCI A TOUSTES LES PARTICIPANT.ES

Merci de vous intéresser à nos initiatives

Cet échange vous était proposé par le réseau des professionnel.les du DSU (= Développement Social Urbain) Grand Est

Pour adhérer au réseau DSU, [c'est par ICI](#)

Le réseau DSU Grand Est fait partie de l'Inter-Réseaux du DSU, dont le [site national est visible ICI](#)

Nous remercions vivement [l'ARCA Champagne-Ardenne](#), membre de l'Union Régionale de HLM Grand Est, pour sa précieuse contribution à la richesse du contenu de ces deux rendez-vous. Retrouvez son diaporama de présentation [en cliquant ICI](#)

Le bilan national triennal 2020-2022 de l'utilisation de cet abattement est [accessible ICI](#). Sans en rendre compte de manière exhaustive sur cette page, relevons simplement que les atouts de ce dispositif reposent sur :

- un impact important en matière d'amélioration du cadre de vie et de la relation aux habitants que ce soit par les projets portés en animation, lien social ou par le renforcement de la présence du personnel de proximité.
- Un effet levier financier : pour 1€ d'abattement TFPB, c'est en fait 1,4€ de dépensé par les collectivités, l'Etat, les bailleurs sociaux pour mettre en œuvre le programme d'actions.
- Une souplesse dans son fonctionnement qui permet de l'adapter aux réalités de terrain.
- Sa proximité qui favorise l'engagement des habitants autour de l'animation de la convention, et de sa mise en œuvre

Néanmoins, sa complexité ne favorise pas une compréhension homogène par toutes les parties prenantes, aux fonctionnements parfois cloisonnés qui entraînent des tensions entre partenaires. De plus, la reconduction annuelle du dispositif a conduit les acteurs locaux à reconduire sur le même rythme la mise en œuvre des actions financées par l'abattement, ce qui limite le développement de certains projets qui s'inscrivent dans un temps long. Enfin, les bilans qualitatifs n'ont pas encore pu prendre le dessus sur les approches quantitatives

Au regard de ces éléments, il est recommandé de mettre en place les conditions d'une compréhension partagée de l'ATFPB et plus globalement, de créer les conditions d'une articulation entre le dispositif de l'ATFPB, les politiques de droit commun et les actions au titre de la politique de la ville. Pour ce faire, sont à privilégier :

- l'évaluation qualitative
- la participation des locataires-habitants
- le développement d'approches inter-bailleurs prenant en compte les enjeux territoriaux

A noter qu'un nouvel outil de pilotage de ce dispositif – [QUARTIERPLUS](#) – est en cours de déploiement sur le territoire national.



décembre 2024, pour le Réseau DSU,

Avec la contribution de

